

WIZERNES



Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 sans augmentation des taux des 3 taxes

Réuni le 30 Mars sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Lotissement du Val de Wisques -

Le conseil municipal a décidé de reprendre la gestion des travaux d'extension et de confortation des réseaux rues d'Hallines et de Wisques, suite à la mise en sommeil de la Société Publique INNOVA à qui les travaux avait été confiés.

PERSONNEL

- Formation du personnel -

Le plan de formation du personnel pour l'année 2016 est adopté.

FINANCES

- Banquet du 8 Mai -

Dans le cadre du repas du 8 mai offert par la Commune aux anciens combattants, le Conseil décide de réviser le prix pour les conjoints ou accompagnants, et le fixe à 25 €.

- Attribution des subventions pour 2016 -

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2016 sont arrêtées pour un montant total de 43 698 €.

- Fiscalité Locale Directe - Fixation des taux des 3 taxes -

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2016 au niveau de ceux de 2015 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation..... 20,27 %
- Taxe sur le Foncier Bâti..... 20,26 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 64,05 %

- Services généraux - Budget Primitif 2016 -

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement..... 2 719 640,00 €
- Investissement..... 731 509,53 €

Les crédits d'investissement concernent :

Le remboursement en capital des emprunts réalisés et les travaux en régie,

Les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : L'acquisition de matériel informatique pour la mairie et la bibliothèque, de mobilier divers pour les services administratifs et les écoles, les travaux d'amélioration de l'éclairage public, de gros entretien et divers de voirie, aux bâtiments administratifs, aux bâtiments des services techniques, de gros entretien à la salle des sports du Chocquet, de mise en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite, de renforcement de défense incendie, les frais d'étude pour les travaux de voirie de la rue du 8 Mai, et la plantation d'arbres.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., les amortissements des immobilisations, et un emprunt.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur LYPS :

- rappelle aux conseillers l'organisation des manifestations du week-end des 16 et 17 Avril dans le cadre du jumelage de la Commune avec Ensdorf et de la venue d'une délégation du conseil municipal allemand,

- les informe que la fête de la musique ne sera pas reconduite cette année.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- L'installation de boîtes à livres fournies par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer sur le territoire de la commune,

- Les dépôts sauvages autour des conteneurs à verres.

Le Maire,



Daniel HERBERT